

PROPOSITION D'AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ  
DU COMPTE D'ÉCART DE COÛT CUMULATIF  
PROJETÉ DE LA FOURNITURE  
DE GAZ NATUREL À COMPTER  
DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2020

## **INTRODUCTION**

1 En date du 30 juin 2020, le compte d'écart de coût cumulatif projeté dans le rapport du  
2 prix du service de la fourniture de gaz naturel (gaz de réseau) s'élevait à 26,9 M\$ (à  
3 remettre aux clients). Le montant de ce compte représente le solde à remettre aux clients  
4 en gaz de réseau des sommes qui ont été perçues en trop ou le solde à récupérer des  
5 clients des sommes qui ne leur ont pas été facturées, toujours dans le but de refléter le  
6 coût réel d'acquisition du gaz naturel.

7 La mécanique de remboursement du compte d'écart de coût cumulatif fait en sorte que  
8 ces sommes sont remises ou récupérées sur une période de plusieurs années puisque  
9 l'effet mathématique de l'amortissement est dégressif. Ainsi, toutes choses étant égales  
10 par ailleurs, le solde actuel du compte n'approchera zéro que dans plusieurs années.

11 Or, la clientèle actuelle au service de fourniture du distributeur traverse une crise sans  
12 précédent liée à la pandémie de la COVID-19. Cette crise se manifeste entre autres par  
13 un besoin de liquidités à court terme et en ce sens, Énergir, s.e.c. (Énergir) pourrait agir  
14 afin d'alléger le fardeau financier de sa clientèle en gaz de réseau. En effet, Énergir  
15 propose de déclencher au 1<sup>er</sup> août 2020 le mécanisme de remboursement accéléré du  
16 solde d'écart de coût cumulatif pour faire en sorte que l'effet de la remise du solde ne soit  
17 plus dégressif dans le temps. Le bénéfice pour les clients en gaz de réseau serait que le  
18 solde de 26,9 M\$, qui aura varié un peu plus d'ici la fin juillet 2020, leur serait remis en  
19 totalité sur une période de 12 mois plutôt que sur plusieurs années. Cela pourrait aider la  
20 clientèle et du moins combler en partie leurs besoins de liquidités à court terme.

### **1 APPLICATION DE LA MÉCANIQUE D'AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ**

22 Le principe et la mécanique de l'amortissement accéléré ont été approuvés par la Régie  
23 de l'énergie (la Régie) en 2008, conformément à la décision D-2008-083. À l'époque, le  
24 solde du compte d'écart de coût cumulatif s'était élevé à des niveaux importants et Énergir  
25 avait proposé une méthode de remise accélérée du solde du compte. Cette mécanique  
26 n'a été déclenchée qu'une seule fois en mars 2009 et bien qu'elle n'ait pas été utilisée à  
27 nouveau depuis, elle demeure toujours en vigueur.

1 L'amortissement accéléré permet de faire en sorte que l'effet de la remise du solde du  
2 compte d'écart de coût ne soit plus dégressif, mais linéaire pendant 12 mois consécutifs.  
3 Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, le solde du compte est nul après une période  
4 de 12 mois en utilisant l'accélération de l'amortissement. De facto, le prix du gaz de réseau  
5 est plus bas pendant cette période qu'il ne l'aurait été avec l'amortissement standard.

6 Le déclenchement de l'amortissement s'accompagne toutefois d'une balise. Bien que la  
7 balise pour déclencher ce type de remboursement ne soit pas rencontrée en l'espèce  
8 (solde maintenu au-delà de 40 M\$ durant une période de trois mois consécutifs)<sup>1</sup>, Énergir  
9 soumet que l'application de cette mécanique de remboursement accéléré permettrait  
10 d'alléger le fardeau financier de la clientèle dès maintenant, par une somme qui devrait  
11 de toute manière lui être remise avec un étalement plus prolongé. Plus précisément, cette  
12 réduction accélérée du prix de la fourniture à partir d'août 2020, dont l'effet serait ressenti  
13 sur une période de 11 mois<sup>2</sup>, bénéficierait à la clientèle au service de fourniture du  
14 distributeur pour les raisons suivantes :

- 15 • permet à la clientèle de bénéficier dès août 2020 d'un prix plus bas pour les 11  
16 mois suivants alors que la situation économique est toujours incertaine. La fin de  
17 la période d'amortissement accéléré entraînera une hausse du prix du service de  
18 fourniture au cours de l'été 2021, au moment où les volumes consommés et  
19 facturés aux clients sont normalement plus bas;
- 20 • la baisse du prix du service de fourniture du distributeur découlant de l'application  
21 de cette mesure dès août 2020 concordera avec la période hivernale pendant  
22 laquelle, de manière générale, les volumes consommés et facturés aux clients  
23 sont plus élevés;
- 24 • cette baisse octroyée au service de fourniture dès août 2020 permettrait de  
25 compenser partiellement la hausse prévue des tarifs au service de transport  
26 soumis pour approbation à la Régie dans le cadre de la Cause tarifaire 2020-2021,

---

<sup>1</sup> Voir à cet effet les modifications au compte d'écart de coût cumulatif de la fourniture de gaz naturel présentées à la pièce Gaz Métro-1, Document 1 du dossier R-3662-2008 et approuvées dans la décision D-2008-083.

<sup>2</sup> Au premier mois de l'amortissement accéléré, le résultat sur le prix du gaz de réseau est le même qu'avec l'amortissement standard. C'est donc pendant les 11 mois qui suivent que les clients bénéficieront d'un prix du gaz de réseau plus bas, comparativement à la méthode d'amortissement non accélérée.

1 qui devrait s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020, sous réserve de la décision  
2 à être rendue.

3 Il est à noter que le solde du compte d'écart de coût cumulatif se maintient au-delà de  
4 20 M\$ depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et que le prix actuel du gaz naturel est d'environ la  
5 moitié du prix qu'il était en 2008.

6 Énergir souhaite faire appel à la méthode de remboursement accéléré en raison du fait  
7 que la méthodologie a déjà été approuvée par la Régie et supportée à l'époque par  
8 l'ensemble des intervenants. Elle souhaite également préciser qu'elle ne propose pas une  
9 modification à la méthodologie de calcul, mais qu'elle milite en faveur d'une dérogation  
10 ponctuelle à son déclenchement, en raison d'une situation exceptionnelle. Énergir est  
11 d'avis que cette manière de procéder simplifie grandement le processus réglementaire et  
12 permet un traitement accéléré au bénéfice de sa clientèle.

13 Étant donné que le rapport mensuel sur le coût de gaz pour le mois d'août 2020 doit être  
14 déposé le 28 juillet 2020, une décision de la Régie quant à la présente demande serait  
15 nécessaire au plus tard le 27 juillet 2020.

16 Enfin, Énergir précise qu'il est relativement important de déclencher le remboursement  
17 accéléré en août 2020 puisqu'un report à l'automne n'aurait pas le même impact pour les  
18 clients. En effet, comme mentionné précédemment, si le déclenchement est retardé à  
19 l'automne 2020, la hausse du prix du gaz de réseau à la fin de l'amortissement accéléré  
20 se produira à l'automne 2021, au moment où les clients recommencent généralement à  
21 consommer de façon plus significative en raison des températures plus froides.

## CONCLUSION

22 **Énergir demande à la Régie d'autoriser l'amortissement accéléré du solde complet**  
23 **du compte d'écart de coût cumulatif projeté de la fourniture de gaz de naturel à**  
24 **compter du 1<sup>er</sup> août 2020.**